

1€10

N° 979 Du 1^{er} au 7 août 2005

Maxi

Mots fléchés
Quiz gagnants
Mots croisés
Juniors

Jouons ensemble!

Nos trucs pratiques vont vous simplifier la vie!

Riez!

Le bêtisier des lois les plus drôles

Témoin de violences? Vous pouvez agir vite et bien!

Tout est prêt la veille!

Savourez nos plats gourmands d'été!



Harcelée au travail? "Pour être passés par là, nous pouvons vous aider!"



job

L'humour au boulot

À utiliser avec modération

Les vertus du rire au travail

■ Le rire est tout « bénéfique » : il détend, fait voir la vie en rose et brûle des calories (un petit peu) ! Au bureau comme ailleurs, l'humour est indispensable. D'abord, c'est une arme formidable contre le stress, de plus en plus présent dans les entreprises, et décompresser un peu permet de mieux se concentrer après. En outre, cela permet de désamorcer une situation tendue : lorsque notre voisin de bureau est de mauvaise humeur, rien de tel pour la décompresser que de plaisanter avec elle de tout et de rien. Enfin, l'humour entre collègues crée une ambiance positive, qui encourage la

Si le travail n'est pas fait pour rigoler, sans humour, il devient ennuyeux. Voici comment mettre un peu de bonne humeur au boulot sans dépasser les limites !

motivation personnelle et l'esprit d'équipe. Cependant, au boulot plus qu'ailleurs, le rire doit s'utiliser avec tact. Ce n'est pas parce que vous travaillez avec Véronique depuis dix ans que vous pouvez tout vous permettre ! Elle reste une collaboratrice et non une copine.

Les sujets à éviter... et ceux à aborder sans risque

■ N'oubliez jamais que ce qui vous amuse comme une petite folle n'est pas forcément du goût de vos collègues... Ainsi, se moquer d'une personne, d'une religion ou d'une nationalité est toujours délicat, voire dangereux : mieux vaut donc éviter ces terrains glissants ! Si vous vous apercevez, malgré cela, que vous avez blessé un(e) collaborateur(ice), attendez d'être en tête-à-tête avec lui(elle) pour exposer votre sentiment : « J'ai eu l'impression de te vexer avec mes blagues. J'en suis désolée. » Dans tous les cas, adaptez-vous à votre interlocuteur : si

le comptable ne desserre jamais les dents, ce n'est pas la peine de lui raconter le dernier gag que vous avez entendu à la radio ; à l'inverse, si le stagiaire ne cesse de vous taquiner sur votre accent, n'hésitez pas à le chambrer sur ses vêtements trop larges ! Et, surtout, souvenez-vous : que le seul sujet sur lequel vous pouvez rire sans danger, c'est vous-même ! Raconter l'une de vos gaffes, une blague sur les femmes petites ou sur les mères de famille (seulement si vous l'êtes) amusera à tous les coups tout le monde sans blesser personne !



Quand l'humour n'a pas sa place...

■ Lors de circonstances solennelles (entretien d'embauche, inspection...), il est à manier avec beaucoup de précaution ; cependant, si votre employeur lâche une blague au cours d'un face-à-face important, montrez-lui que vous avez vous aussi de l'humour, en souriant franchement et, éventuellement,

en lui répondant sur un ton léger. Vous pouvez également plaisanter avec un client, mais si vous le connaissez mal, laissez-le faire la première blague. Enfin, au boulot, ne riez ni trop fort ni tout le temps : vous risqueriez d'agacer vos collègues et de passer — même à tort — pour une tire-au-flanc...

Comment supporter l'humour des autres ?

■ Parfois, l'humour de nos collègues ou de nos clients nous énerve... S'il s'agit simplement de plaisanteries lourdes, prenez du recul et faites comme si vous n'aviez rien entendu : vous en décelez certains. Si les blagues grivoises ou machistes d'un collaborateur vous blessent, répliquez-lui sur le même ton. Ainsi, si vous discutez avec un collègue et qu'il vous lance : « Encore en train de papoter ? » Répondez-lui : « Oui,

et ensuite on retournera à nos tricotés ! » Si un collaborateur adore vous titiller, lui expliquer que vous en avez assez ne fera que l'inciter à le faire davantage ; en revanche, s'il ne se rend pas compte qu'il touche un sujet sensible, dites-le lui sérieusement... tout en gardant le sens de l'humour !

Merci à Odile Bernhardt, formatrice, consultante et coach au Dôjo, organisme de formation au développement personnel et professionnel.

En bref...

Web

NOUVEAU SITE D'EMPLOI

Le quotidien *Aujourd'hui en France-Le Parisien* vient de lancer son propre site de recherche et d'offres d'emploi. Adapté à toutes sortes de secteurs et à tous les domaines, il offre un espace personnalisé et propose quelques conseils pratiques bien utiles. <www.jobtel.com>.

Actu

DES MILLIERS DE MÉTIERS

Parce qu'il n'est pas simple pour un jeune de choisir le métier qui lui convient, l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) a créé la collection « Parcours ». Chaque fascicule aborde un thème précis (travailler « dans le social », « avec les chevaux », etc.) et est accompagné d'un CD-Rom qui présente des vidéos de mise en situation. 100 pages, 12 €. Infos et points de vente, tél. : 01 64 80 38 00.

Info

PROTECTION EN CAS DE PROMOTION

Vous avez eu il y a quelque temps une promotion au sein de votre entreprise ? Mais les choses ne se passent pas aussi bien que prévu et votre patron décide, au final, de se débarrasser tout simplement de vous ? Sachez qu'il n'en a pas le droit ! Dans ses dernières décisions, la Cour de cassation a interdit aux employeurs de licencier des salariés promus qui ne feraient pas l'affaire.